

# Wallonie Aventure Nature Tourisme



## DESRIPTIF

Soutenue par le Commissariat général au Tourisme, l'association professionnelle WANT fédère les entreprises du Tourisme Nature Aventure en Wallonie. Son objectif principal est d'offrir une aventure de qualité en mettant l'accent sur la mise en conformité des entreprises et surtout sur la sécurité des activités de plein air dans le respect de l'environnement. En tant qu'association professionnelle, WANT s'engage à soutenir le développement touristique de sa région en contribuant à la professionnalisation de ses membres : accompagnement en entreprise, consultance, outils sectoriels, sécurité du travailleur, analyse de risque, formation du personnel, relais vers les autorités...



## PUBLIC CONCERNÉ

⇒ **Personnes physiques ou morales offrant des produits de divertissements actifs à vocation touristique dans un milieu naturel**

- Activités nautiques : kayak, rafting, pédalo, jet ski, planche à voile
- Activités nature-randonnée : randonnées pédestres, équestres, VTT, cyclotourisme, ski de fond
- Activités d'agrs : escalade, via ferrata, spéléologie, parcours dans les arbres
- Activités d'adresse : paintball, tir à l'arc, tir aux Clays, golf
- Activités motorisées : quad, Segway, 4 x 4, karting



## CONDITIONS D'ADHÉSION

- Disposer d'au moins un siège en Région wallonne
- Disposer d'une couverture d'assurance suffisante
- Disposer d'un plan d'analyse de risques
- Disposer d'équipements de protection individuelle (EPI) spécifiques et adéquats
- Être en ordre avec les différentes législations/permis, ou prouver les démarches de régularisation
- Respecter l'arrêté royal du 25 avril 2004 portant sur le divertissement actif
- Promouvoir de façon multilingue
- Informer tout participant sur l'activité et l'utilisation des équipements
- Informer le client sur les risques et conditions d'exécution de l'activité
- Ratifier la charte de qualité, d'éthique et de respect de l'environnement
- Favoriser le respect de l'environnement et les populations locales



## PROCÉDURE

1. Respecter les conditions d'admission
2. Envoyer les documents d'adhésion complétés (formulaire d'affiliation, charte éthique, qualité, environnement)
3. Visite du coordinateur de projet
4. Paiement de la cotisation annuelle



## AVANTAGES

- Intégration dans la base de données Pivot (CGT)
- Formations
- Plan global de sécurité - analyse de risque du consommateur
- Prévention et protection du travailleur
- Visibilité et valorisation (foires, salons, Beau Vélo de RAVeL...)
- Participation aux conseils d'administration
- Participation à l'assemblée générale - rencontre du secteur TNA



## COÛT

Cotisation annuelle : de 100 € à 400 € en fonction du chiffre d'affaires. Frais d'admission : 300 €